



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 13 FÉVRIER 2018

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le treizième jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit (2018-02-13), dans la salle des délibérations du conseil, au 360, rue Principale, à Saint-Alphonse de Granby, sous la présidence du maire. Le directeur général/secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire.

### PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Bertrand Dubé. Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt.

### ABSENCES :

Messieurs les conseillers Happi Keundjeu et Alexandre Picard.

### CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2018-02-018

### OUVERTURE DE LA SESSION

**ATTENDU QUE** le **QUORUM** a été constaté;

**SUR PROPOSITION** de Bertrand Dubé

**DUMENT APPUYÉE** par Suzanne Choinière

**IL EST RÉSOLU** et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19H30.

2018-02-019

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est affiché dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

**SUR PROPOSITION** de Nathalie Gauvin

**DUMENT APPUYÉE** par François Vadnais

**IL EST RÉSOLU** et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

### ORDRE DU JOUR

- |                                                                             |                               |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>PRÉSENCES</b>                                                            | <b>CONSTATATION DU QUORUM</b> |
| 1. <b>OUVERTURE DE LA SESSION</b>                                           |                               |
| 2. <b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>                                       |                               |
| 3. <b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION JANVIER 2018</b>                  |                               |
| 4. <b>CORRESPONDANCE</b>                                                    |                               |
| <b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>                                                 |                               |
| <b>FINANCE</b>                                                              |                               |
| 5. Rapport du directeur général-secrétaire-trésorier – Janvier 2018.        |                               |
| 6. Lettre et avis de rappel aux personnes endettées envers la municipalité. |                               |
| <b>ADMINISTRATION</b>                                                       |                               |
| 7. Comptes à payer 2017 et février 2018.                                    |                               |
| 8. Tous sujets relatifs – Achat ou vente de lot.                            |                               |
| 9. Subventions, achats et publicités.                                       |                               |
| 10. Tous sujets relatifs – Centre culturel et communautaire.                |                               |
| 11. Tous sujets relatifs – Plates-bandes de la municipalité.                |                               |
| 12. Tous sujets relatifs – Personnel.                                       |                               |
| 13. Tous sujets relatifs – Terrains des loisirs.                            |                               |
| 14. Tous sujets relatifs – RESEAU Biblio                                    |                               |
| 15. Résolution d'appui / Les Gestions R.M.J.A.M (2006) inc.                 |                               |
| 16. Avis de motion – Code de déontologie des élus municipaux.               |                               |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

### AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSION ANTÉRIEURE REPORTÉS

17. Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et du directeur général-secrétaire-trésorier.

#### VOIRIE MUNICIPALE HYGIÈNE DU MILIEU URBANISME

18. Tous sujets relatifs – Adoption du règlement – Règlement no. 383-2017.

#### LOISIRS

19. Tous sujets relatifs – Aréna.

20. Tous sujets relatifs- Marché de Noël 2018.

21. Tous sujets relatifs – Fête Nationale.

22. Demande / Activités de Pâques.

23. Demande / Conférences.

#### SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

24. Avis de motion / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2018-02-020

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 09 JANVIER 2018

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 09 janvier 2018 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** le procès-verbal de la session régulière du 09 janvier 2018 est **ADOPTÉ** comme rédigé et soumis.

#### CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a reçu et a pris connaissance de la correspondance.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2018-02-021

#### RAPPORT VERBAL JANVIER 2018 - DIRECTEUR GÉNÉRAL- SECÉTAIRE-TRÉSORIER

**Fait au conseil :** Rapport verbal du 13 février 2018 fait à tous les membres du conseil par le directeur général/secrétaire-trésorier pour janvier 2018;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil reconnaît avoir reçu le rapport verbal du directeur général/secrétaire-trésorier en date 13 février 2018 concernant le mois de janvier 2018 sur les finances de la municipalité et les autorisations de dépenses.

**QUE** ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

2018-02-022

#### DÉCISIONS DU CONSEIL – ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ – TAXES IMPAYÉES OU AUTRES COMPTES DUS/2015-2016-2017

**Document soumis :** Rapport du directeur général/secrétaire-trésorier;

**ATTENDU QUE** le directeur général / secrétaire-trésorier doit préparer au cours du mois de février de chaque année un état des personnes endettées envers la municipalité et que cette liste doit être soumise au conseil au mois de mars de chaque année;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

**QUE** ce conseil a pris connaissance du rapport du directeur général/secrétaire-trésorier et décide de faire parvenir une lettre d'avis aux personnes endettées envers la municipalité pour des comptes de taxes ou autres comptes dus.

**QUE** pour les montants dus pour l'année 2017, le conseil municipal demande qu'une lettre leur soit acheminée et que la liste des personnes concernées leur soit soumise lors de la session de mars 2018 pour discussion et pour décision, en fonction des ententes qui ont été prises.

**QUE** le conseil pour les années 2015 et 2016 demande que les propriétaires soient avisés par lettre recommandée que s'ils ne paient pas lesdits montants et/ou qu'ils ne prennent pas entente avec la municipalité pour les payer; que leurs dossiers apparaîtront sur le rapport soumis par le directeur général/secrétaire-trésorier en mars 2018 et que le conseil peut alors prendre la décision d'acheminer le tout à la MRC de La Haute-Yamaska, pour vente pour non paiement de taxes ou autres comptes dus envers la municipalité ou tout autre moyen pour recouvrer lesdits montants dus.

2018-02-023

### ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER / DÉCEMBRE 2017 ET FÉVRIER 2018 ET AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2018

**Soumis au conseil :** Liste des comptes de décembre 2017 et de février 2017, et des autres comptes payés affectant l'année 2018;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** les salaires payés aux employés durant le mois de janvier 2018 sont ratifiés par ce conseil.

**QUE** ce conseil approuve également les comptes à payer de décembre 2017 et de février 2017 et tous les autres comptes payés affectant l'année 2018, et autorise le paiement des comptes dus.

### ANNULATION, ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

2018-02-024

### DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS, SERVICES

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte les achats suivants :

1. MBI Sécurité; Achat d'une batterie de secours pour le réseau municipal; 218,45\$;
2. Journal La Voix de l'Est; avis Emplois Camp de Jour et Jeux d'eau; 175.-\$, approx.;
3. Subvention; École Haute-Ville; Gala Méritas; 100.-\$;
4. Robert Boileau inc; lignage glace aréna; 2150.-\$, plus taxes;
5. Fondation Pierre Breton; 2 billets; 120.-\$;
6. Achat Mairie; Home Depot; réfrigérateur pour salle des employés; 823.-\$, plus taxes;
7. Forum Agriculture Urbaine; pour Suzanne Choinière, conseillère; 281,69\$, taxes incluses;
8. Subvention : Moi pour Toi; commandite de 316,18, taxes incluses;
9. Duro; barre de feu de détresse pour camion voirie; 1207,13\$, taxes incluses;
10. Achat; bibliothèque municipale; livres et autres : 2110.-\$;
11. Best Buy; achat d'une tablette informatique pour prise de photo loisir et événements; 500.-\$, approx.;
12. Formation : Joey Savaria, inspecteur; 2 formations Q2R22 et Milieux humides; 676,57\$, taxes incluses;
13. Formation : Nathalie Hillman, préposé; Q2R22; 505,89\$, taxes incluses;
14. Gouttières d'Aluminium Goulet et Fortier inc; Maison des jeunes et Bloc Sanitaire; 1176,07\$, taxes incluses;
15. Groupe Guérin inc. : Maison des jeunes, bloc sanitaire; Adoucisseur d'eau; 4608.-\$, plus taxes;
16. IDG électrique inc; installation panneau électrique pour Tir à l'arc; 1665,13\$, taxes incluses;
17. Chantal Brodeur, architecte; plan rénovation Maison du Bel Âge; 2700.-\$, plus taxes.



2018-02-025

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADRESSÉE  
AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX  
INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES / PROJET D'UN  
CENTRE SPORTIF ET RÉCRÉATIF & AUTORISATION DE SIGNATURES**

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé**

**IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil appuie le projet d'un Centre Sportif et Récréatif approuve la demande de financement pour la construction du Centre Sportif et Récréatif dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

**QUE** ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence son adjointe à signer tous les documents requis en rapport avec cette demande de financement.

2018-02-026

**DÉCISION DU CONSEIL / ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DE LA  
MUNICIPALITÉ EN 2018**

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte la proposition de Madame Jocelyne Séguin pour l'entretien des plates-bandes de la Mairie et des Jeux d'eau au montant de 1000.-\$.

**QUE** ce conseil comprend que les achats du matériel nécessaire, fertilisant, végétaux sont au frais de la municipalité.

2018-02-027

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT / RESPONSABLE DE LA  
BIBLIOTHÈQUE / MADAME FRANCINE HAMEL**

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil municipal nomme madame Francine Hamel, responsable de la bibliothèque, afin de remplacer madame Nancy bouvier à cette fonction.

**QUE** madame Hamel occupait cette fonction par intérim.

**QUE** le directeur général/secrétaire-trésorier ou son adjointe appliquera le guide des conditions de travail des employés et transmettra les informations nécessaires au service de la comptabilité.

2018-02-028

**DÉCISION DU CONSEIL – MANDAT À « AVIZO EXPERTS-CONSEILS »  
CONCERNANT LES SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA CONDUITE DE  
REFOULEMENT ET POSTE DE POMPAGE - TERRAIN DES LOISIRS**

Document soumis : Offre de services du 13 février 2018 de Allen Harrer, ing., de Avizo experts-conseils ;

**ATTENDU** que la construction éventuelle du Centre culturel et communautaire nécessite l'installation d'une conduite de refoulement entre le secteur des Loisirs et la nouvelle usine de traitement via un poste de pompage sur le site des loisirs ;

**ATTENDU** que les services d'ingénierie sont requis pour la préparation des plans et devis de ce projet, la demande d'autorisation au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement et tous les autres éléments compris dans l'offre ;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte l'offre de services du 13 février 2018 de Allen Harrer, ing., de Avizo experts-conseils, et octroie le mandat pour la préparation des plans et devis, la demande d'autorisation au MDDELCC (art 32) pour l'installation d'une conduite de refoulement entre le secteur des Loisirs et l'usine de traitement des eaux usées, et les autres éléments de l'offre et ce, pour un montant de 7 880 \$, plus taxes.



2018-02-029A

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL / CHANGEMENT DE RESPONSABLE – RESEAU  
BIBLIO**

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil avise RESEAU BIBLIO que madame Francine Hamel, qui occupait le poste par intérim, est maintenant la nouvelle responsable de la bibliothèque de Saint-Alphonse-de-Granby et ce, en remplacement de madame Nancy Bouvier et qu'à ce titre elle devient responsable du RESEAU BIBLIO.

2018-02-029B

**DÉCISION DU CONSEIL – NOMINATION DE MADAME NATHALIE  
GAUVIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, COMME REPRÉSENTANTE DE  
LA MUNICIPALITÉ POUR LE RÉSEAU BIBLIO**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire remplacer le conseiller monsieur Alexandre Picard, comme représentant de la municipalité pour le Réseau BIBLIO;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil nomme comme nouvelle représentante de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour le Réseau BIBLIO, la conseillère madame Nathalie Gauvin.

**QUE** cette résolution soit transmise à Réseau BIBLIO.

2018-02-030

**DÉCISION DU CONSEIL / APPUI À LES GESTIONS R.M.J.A.M (2006) INC.**

**ATTENDU QUE** M. André Dion (Les Gestions R.M.J.A.M. (2006) inc.) a requis de notre conseil municipal, au mois de septembre 2017, que lui soit confirmé le fait que les activités se déroulant sur sa propriété constituée des lots 3 411 621 et 2 592 179 du cadastre de Québec ne contreviennent pas aux dispositions de notre réglementation municipale;

**ATTENDU QU'**en date du 12 septembre 2017, notre conseil municipal a adopté une résolution (no. 2017-09-187) confirmant que les activités se déroulant sur les lots mentionnés; à savoir l'exploitation d'une sablière et la valorisation de matériaux d'excavation, de béton, et de béton bitumineux à des fins de production d'agrégats et de revente constituent un usage dérogatoire bénéficiant d'un droit acquis au sens de notre réglementation actuellement en vigueur, incluant celle de zonage;

**ATTENDU QUE** cette même résolution prévoit que les autorités municipales de Saint-Alphonse-de-Granby appuient M. Dion (les Gestions R.M.J.A.M. (2006) inc.) dans toute démarche qu'il pourra avoir à réaliser aux fins d'obtenir tout permis ou toute autorisation qui pourrait s'avérer lui être nécessaire pour poursuivre lesdites activités;

**ATTENDU QU'**il a été constaté que les activités de M. Dion (Les Gestions R.M.J.A.M. inc. se déroulent également sur un lot appartenant à la municipalité et qui correspond à une partie de l'emprise d'un ancien chemin public qui n'est plus existant depuis de très nombreuses années (lot 3 593 031);

**ATTENDU QUE** la municipalité ne s'objecte pas à l'utilisation de ce lot par M. Dion (Les Gestions R.M.J.A.M. (2006) inc.) aux fins précédemment décrites;

**ATTENDU QUE** ce lot devra pour ce faire être intégré aux demandes à être éventuellement formulées par M. Dion (Les Gestions R.M.J.A.M. (2006) inc.) auprès des autorités concernées, dont le MDDELCC et la CPTAQ;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** le conseil reconduise intégralement la résolution 2017-09-187 adoptée en date du 12 septembre 2017 à l'égard des lots 3 411 621 et 2592 179, tout en précisant que celle-ci s'applique également au lot 3 593 031; et ce tant à l'égard de la reconnaissance d'un droit acquis à y procéder aux activités mentionnées précédemment qu'à l'appui qu'entend accorder la municipalité à M. Dion (Les Gestions R.M.J.A.M. (2006) inc.) dans le cadre de toute demande qu'il aurait à formuler aux autorités compétentes à ce sujet.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :**

**INSPECTEUR MUNICIPAL**

L'inspecteur municipal dépose son rapport sur les permis émis en janvier 2018.

**DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Le directeur général/ secrétaire-trésorier fait rapport au conseil des différents documents reçus.

2018-02-031

**DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 383-2017  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE  
PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C4 DANS LA ZONE MC-3**

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil adopte, tel que rédigé, le « RÈGLEMENT NO. 383-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C4 DANS LA ZONE MC-3 »

**QU'**avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière du 19 décembre 2017.

**QU'**une copie dudit règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**RÈGLEMENT NO. 383-2017**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE  
PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C4 DANS LA ZONE MC-3**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alphonse de Granby a le pouvoir de modifier son règlement de zonage, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion portant sur le projet de règlement de modification a été adopté le 14 novembre 2017, avec dispense de lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur concerné possède principalement des usages de type commercial et que cette zone correspond à l'entrée de la municipalité à partir de la route 139 sud;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut régir avec diligence les constructions et usages permis dans cette zone;

**IL EST STATUÉ ET ORDONNÉ ET LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUE ET ORDONNE CE QUI SUIT, À SAVOIR :**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement no. 383-2017 et le dit règlement est intitulé : « RÈGLEMENT NO. 383-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C4 DANS LA ZONE MC-3 ».

**ARTICLE 2**

Le présent règlement modifie le « Règlement de Zonage no.372-2017 ». Le tout est nécessaire afin d'ajouter des usages autorisés de la classe d'usages C4 dans la zone MC-3

De plus, ce Conseil déclare avoir adopté ce règlement, partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devrait être déclarée nulle, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 3**

La municipalité modifie son règlement de zonage de la manière suivante :

En conséquence :

1. Il y a lieu de rajouter à l'Annexe A, Grille des usages et normes par zones pour la Zone MC-3, un crochet autorisant le groupe d'usages Commerce artériel lourd (C4), avec une mention dans Notes que seul l'usage suivant est autorisé : *les établissements de vente et de location de véhicules récréatifs, tels les roulottes, les tentes-roulottes et les autocaravanes.*

**ARTICLE 4**

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et/ou sur toute illustration incompatible pouvant être contenue aux règlements d'urbanisme en vigueur.

**ARTICLE 5**

Le Règlement de modification no.383-2017 entrera en vigueur conformément à la Loi, suite à l'obtention de l'Avis de conformité de la MRC de La Haute-Yamaska.

Réal Pitt, d.g. et sec.-trés.

Marcel Gaudreau, maire



2018-02-032

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / CHANGEMENT DES TAUX  
HORAIRES POUR LOCATION DE GLACE**

Document soumis : Rapport de Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs, pour les nouveaux taux de location des glaces.;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais  
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

**QUE** ce conseil approuve le rapport de Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs, concernant l'aréna.

2018-02-033

**DÉCISION DU CONSEIL – MARCHÉ DE NOËL 2018**

Document soumis : Rapport de Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé  
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

**QUE** ce conseil approuve le rapport de Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs, et accepte le montant de 1000.-\$ pour la tenue de l'activité du Marché de Noël 2018 comprenant une petite caisse de 500.-\$, concernant le marché de Noël 2018.

2018-02-034A

**DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA  
FÊTE NATIONALE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Document soumis : Demande de Josianne Grimard, coordonnatrice du service communautaire;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé  
DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

**QUE** ce conseil, après étude des scénarios d'activités déposés par Josianne Grimard, coordonnatrice du service communautaire choisit le « Scénario 2 » au montant de 11490.-\$.

**QUE** Josianne Grimard, coordonnatrice du service communautaire, est mandaté par le présent conseil comme responsable de cette activité et qu'elle est la personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

**QUE** ce conseil autorise Josianne Grimard à présenter une demande de subvention auprès de monsieur Jean-Yves Langlois de la SSJBR.

2018-02-034B

**DEMANDE D'AIDE POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE  
2018 / DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION & AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Document soumis : Rapport de Josianne Grimard, coordonnatrice du service communautaire;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE**, par la présente, ce conseil demande un Permis de Réunion, pour la Fête Nationale et autorise le paiement de la somme nécessaire.

**QUE** ce conseil autorise, si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire-suppléant madame Suzanne Choinière à signer tout document donnant effet à la présente.

2018-02-035

**DÉCISION DU CONSEIL – LOISIRS / ACTIVITÉS DE PÂQUES**

Document soumis : Rapport de Josianne Grimard, coordonnatrice du service communautaire;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte le rapport de Josianne Grimard, coordonnatrice du service communautaire, et entérine les dépenses planifiées de 700.-\$ pour lesdites activités.

**CONFÉRENCE**

Aucun sujet traité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

### AVIS DE MOTION

Le conseiller *Nathalie Gauvin* donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet que sera adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé. La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que toute municipalité doit, après chaque élection municipale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

2018-02-036

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS (FARR) – PAVAGE DE LA MONTÉRÉGIADÉ & AUTORISATION DE SIGNATURES

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a lancé le Fonds d'appui au développement des régions (FARR) dont le programme vise à soutenir des projets de développement régionaux porteurs, choisis par les régions administratives selon les priorités propres à celles-ci;

**ATTENDU QUE** le projet d'asphaltage du dernier tronçon de piste cyclable de « La Montérégiade » demeurant non asphalté à ce jour, dans le tronçon situé entre Farnham et Granby, pourrait être admissible à un soutien financier du FARR;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue à la mise en œuvre des priorités régionales retenues pour la Montérégie, à savoir promouvoir et développer le tourisme, et plus particulièrement à la mesure stratégique visant à soutenir le développement du cyclotourisme en Montérégie;

**ATTENDU QUE** ce tronçon non asphalté d'une longueur d'environ 5 220 mètres est situé à 70% sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et à 30% sur celui de la Ville de Granby;

**ATTENDU QUE** les coûts du projet sont estimés à 474 246\$ (taxes nettes);

**ATTENDU QUE** les villes de Granby et Farnham sont disposées à contribuer au plan de financement du projet avec la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et à conclure une entente intermunicipale à cette fin advenant l'octroi du soutien financier attendu du FARR;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby :

1. Accepte de déposer une demande d'aide financière au FARR pour un montant de 379 397 \$ afin d'asphalter le dernier tronçon de la piste cyclable la Montérégiade non asphaltée à ce jour sur son territoire ainsi que sur le territoire de la Ville de Granby;
2. Autorise, en cas d'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Annie Lessard, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière;
3. Accepte d'agir à titre de maître d'œuvre du projet et indique son intention de conclure une entente intermunicipale avec la Ville de Granby pour l'exécution des travaux sur ce dernier territoire, si l'aide financière du FARR lui est consentie;
4. Confirme sa participation financière dans le projet pour un montant de 56 542 \$;
5. Advenant l'aide financière du FARR, autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby tout projet d'entente à conclure avec le gouvernement pour donner effet au projet.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.





2018-02-037

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**CLÔTURE DE LA SESSION**

**ATTENDU QUE** tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR PROPOSITION** de François Vadnais

**DUMENT APPUYÉE** par Bertrand Dubé

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** la présente session est levée à 20:02 Heures.

Réal Pitt, d.g. et sec.-trés.  
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire  
Président d'assemblée